

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 13 juillet 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 juillet 2011

2011 DAC 133 Signature d'un avenant à la convention annuelle d'objectifs avec l'association Les Métamorphoses singulières (9e) pour l'attribution d'une subvention.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu la délibération 2010 DAC 753 en date des 13, 14 et 15 décembre 2010 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 18e arrondissement en sa séance du 4 juillet 2011 ;

Vu le projet de délibération en date du 28 juin 2011 relatif à la signature d'un avenant à la convention annuelle d'objectifs avec l'association Les Métamorphoses singulières, 57 rue du Faubourg Poissonnière, (9e), pour l'attribution d'une subvention ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9e commission,

Délibère :

Article 1 : La subvention attribuée à l'association Les Métamorphoses singulières, située 57 rue du Faubourg Poissonnière 5(9e), au titre de l'année 2011 est portée de 57.623 euros à 165.000 euros dont 5.000 euros sur proposition de la Mairie du 18e arrondissement et 15 000 euros au titre de l'Art pour grandir. X05208 2011_04549 20896

Article 2 : La dépense correspondante, soit 107.377 euros sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2011, rubrique 33, nature 6574, ligne VF40004, provision pour subventions au titre de la culture.

Article 3 : M. Le Maire de Paris est autorisé à signer l'avenant dont le texte est joint à la présente délibération.